

L'hon. M. Sharp: Un de mes fonctionnaires m'informe qu'elles peuvent payer chaque année pour sauvegarder leur fierté. A ce propos, j'aimerais signaler une chose qui me semble importante. Puisque le nouvel article proposé 103A impose une sanction civile aux termes de la loi, une sanction criminelle ne peut être imposée.

L'hon. M. Monteith: Elles peuvent éviter l'emprisonnement.

L'hon. M. Sharp: Oui, si une personne refuse d'avoir un numéro en plus d'un nom, elle peut verser l'amende chaque année et s'estimer vertueuse.

M. Kindt: Supposons qu'une personne —peut-être même le ministre ou moi—ne complète sa déclaration d'impôt que deux ou trois jours avant la fin du mois d'avril et, pour une raison ou une autre, oublie d'inscrire son numéro d'assurance sociale. Elle serait alors en faute, sa déclaration étant incomplète, et il lui faudrait payer une amende. Quel est le règlement en pareil cas? J'aimerais une réponse précise. Tandis que j'ai la parole, je tiens à dire qu'il faut maintenant se préoccuper de ce numéro en plus de tous les autres détails qu'exige la formule. C'est si compliqué qu'il faut recourir à un expert conseil pour remplir la formule et lui verser une forte somme. Il n'y a pas de quoi rire, c'est sérieux.

L'hon. M. Monteith: J'admets qu'il n'y a pas de quoi rire. J'ai déjà gagné ma vie de cette façon-là.

M. Kindt: Oui, moi aussi. J'ai gagné beaucoup d'argent à remplir des déclarations d'impôts, jusqu'au jour où j'ai constaté que je ne pouvais plus en faire. Les gens ne veulent pas payer ces services. Ils s'opposent fortement à remplir des formules. Ce n'est pas drôle si l'on doit être puni pour avoir oublié d'inscrire son numéro d'assurance sociale sur la formule. J'ignore ce qui fait rire le ministre, mais il saurait ce que les gens pensent s'il se donnait la peine d'en écouter certains qui devront remplir ces déclarations d'impôt. Il croit que les gens vont approuver ce qu'il fait et il refuse de prendre la chose au sérieux.

L'hon. M. Sharp: Ce ne sont pas les propos du député qui me font rire. Je pensais à une histoire à propos d'une demande d'emploi dans la fonction publique. A la question: «Sexe?», le postulant avait répondu: «Oui».

[L'hon. M. Monteith.]

Mais je pourrais peut-être répondre au député par un exemple. Si le contribuable ne signe pas la formule, comme cela arrive parfois, on la lui renvoie en lui demandant poliment de la signer. Cela ne comporte aucune amende. Si le contribuable oublie d'inscrire son numéro d'assurance sociale, les fonctionnaires, j'en suis bien sûr, lui renverraient la formule et lui demanderaient d'inscrire le numéro. Seul un refus entraînerait alors une amende.

M. MacInnis: Monsieur le président, il y a un moment, j'ai signalé au ministre que les Postes comptent disposer bientôt d'ordinateurs qui liront les noms aussi bien que les numéros. Le ministre semble l'avoir admis, car il a parlé du coût élevé de ce genre de machines. Je me demande comment il peut savoir qu'il en coûtera davantage pour un appareil pouvant mémoriser des noms, plutôt que des séries de chiffres. Quoi qu'il en soit, le ministre est immédiatement revenu à sa thèse sur la nécessité d'assigner des numéros. Il ne tient pas compte, semble-t-il, de ce que le ministère des Postes prévoit disposer d'ordinateurs qui liront les noms. Apparemment, le ministre n'écoute pas, et je perds peut-être mon temps.

M. Kindt: Il ne prête jamais l'oreille à quoi que ce soit; il rit.

M. MacInnis: Il n'en reste pas moins que si l'on se sert d'ordinateurs capables de lire les noms, l'argument que le ministre a invoqué en ce qui concerne la mise en service d'un ordinateur et l'assignation de numéros ne paraît pas valable. Je lui rappelle qu'au moment où il a semblé admettre mon point de vue, il a, semble-t-il, parlé du coût des appareils en question. Permettez-moi d'insister encore une fois sur ce qu'il en coûterait pour installer des ordinateurs. Le ministère du Revenu national a indiqué qu'il était possible d'obtenir ce genre de matériel et le ministre responsable devrait, je pense, s'enquérir de la possibilité d'installer des ordinateurs semblables, mais il ne faudrait le faire que si cela est avantageux sur le plan économique.

• (9.00 p.m.)

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, le gouvernement cherche toujours des moyens de réduire les dépenses. Si des machines capables de distinguer les noms des nombres sont mises au point, je suis certain que le gouvernement en fera son profit.